

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 SEANCE D'INSTALLATION

RELEVÉ DE DECISIONS

Le 28 mars 2014, à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 mars 2014.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- M. Jean-François BARNIER
- Mme Monique ROVERA
- M. Henri BOUTHEON
- Mme Jennifer BONJOUR
- M. David FARA
- Mme Yvette JACQUEMONT
- M. Michel ROCHETTE
- Mme Marie-Thérèse BAURE
- M. Florian MELOUX
- Mme Brigitte DI DOMENICO
- M. Loïc MAISONNIAL
- Mme Chantale CHAMPAGNAT
- M. Vincent VACHER
- Mme Gishlaine MEUNIER
- M. Henri PINEL
- Mme Marie-Christine ALVES DE OLIVEIRA
- M. Daniel GEYSSANT
- Mme Irène AIVALIOTIS
- M. André GAWEL
- Mme Nadia MESSAOUDI
- M. Antoine OLIVIER
- Mme Denise DAVID
- M. Alain COLLARD
- Mme Yvette BASTIDE
- M. Yilmaz AKCAYIR
- Mme Isabelle RETIF
- M. David BOURGIN
- Mme Martine BRUYERE
- M. Jean DUCHER
- Mme Josiane JUST
- M. Georges GAGNAIRE
- M. Jean BAGELLI
- Mme Gisèle ROURE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François BARNIER qui donne lecture des résultats du scrutin du 23 mars 2014.

Puis, après appel nominal, il déclare mesdames et messieurs les conseillers municipaux nommés ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Messieurs MELOUX et VACHER sont désignés en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

1 – Election du Maire

Monsieur Jean-François BARNIER cède la présidence à Monsieur Alain COLLARD, le plus âgé des membres du conseil municipal. Monsieur COLLARD prononce une allocution et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne Messieurs GEYSSANT et GAGNAIRE en qualité d'assesseurs.

Premier tour de scrutin :

La liste « Avenir du Chambon » a présenté la candidature de Jean-François BARNIER.

La liste « Réussir ensemble le Chambon » a présenté la candidature de Jean DUCHER.

La liste « Le Chambon gagnant » a présenté la candidature de Jean BAGELLI.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans la corbeille qui lui est présentée à cet effet, son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de votants	:	33
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L 66 du code électoral)	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	32
Majorité absolue	:	17

Ont obtenu :

- M. Jean-François BARNIER	:	27 voix
- M. Jean DUCHER	:	3 voix
- M. Jean BAGELLI	:	2 voix

Monsieur Jean-François BARNIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé.

Monsieur BARNIER reprend alors la présidence de la séance et fait une allocution.

Monsieur DUCHER fait également une allocution.

2 – Fixation du nombre d’adjoints

Sous la présidence de Monsieur BARNIER, le conseil municipal est invité à procéder à l’élection des adjoints.

Monsieur le Maire indique qu’en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de neuf adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à six le nombre des adjoints au maire. (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 2 votes Pour liste «Le Chambon gagnant » – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

3 – Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l’écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu’il y ait obligation d’alternance d’un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d’âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le maire propose la liste présentée par la liste « Avenir du Chambon » portant Monsieur Henri BOUTHEON en tête de liste à savoir :

- M. Henri BOUTHEON
- Mme Monique ROVERA
- M. David FARA
- Mme Jennifer BONJOUR
- M. Michel ROCHETTE
- Mme Yvette JACQUEMONT

Aucune autre liste étant déposée, Monsieur le Maire constate qu’une seule liste de candidats a été déposée et il fait procéder au vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de votants	:	33
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L 66 du code électoral)	:	4
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Majorité absolue	:	15

A obtenu :

- Liste de M. Henri BOUTHEON : 29 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Henri BOUTHEON.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des délégations qu'il confiera à chacun des six adjoints nouvellement élus. Afin d'assurer leur suppléance, il fait également part des délégations qu'il confiera aux conseillers municipaux délégués suivants :

- M. André GAWEL
- M. Henri PINEL
- Mme Marie-Christine ALVES DE OLIVEIRA
- Mme Brigitte DI DOMENICO
- M. Antoine OLIVIER
- Mme Irène AIVALIOTIS
- M. Alain COLLARD
- Mme Marie-Thérèse BAURE
- M. Daniel GEYSSANT
- M. Florian MELOUX
- Mme Chantale CHAMPAGNAT

4 – Adoption du règlement intérieur

Conformément à l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal approuve son règlement intérieur. Ce règlement régit notamment la préparation et le déroulement des séances ainsi que les modalités de fonctionnement de l'assemblée et des commissions de travail. (majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 2 votes Pour liste « Le Chambon gagnant » – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

5 – Election des délégués du conseil municipal au sein des établissements publics de coopération intercommunale, des organismes extérieurs, de la Commission communale des impôts directs, du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et de la Commission d'appel d'offres

Il est procédé aux différentes désignations selon les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales et au scrutin uninominal à l'exception de la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres et du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale où le principe de la représentation proportionnelle a été appliqué.

E.P.C.I. ORGANISME OU COMMISSION	NOMBRE DE DELEGUES	DELEGUES ELUS
Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine	2 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires</u> : M. Jean-François BARNIER M. Henri BOUTHEON <u>Suppléants</u> : M. Michel ROCHETTE M. Henri PINEL
Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : M. Henri PINEL <u>Suppléant</u> : M. André GAWEL

E.P.C.I. ORGANISME OU COMMISSION	NOMBRE DE DELEGUES	DELEGUES ELUS
Syndicat des eaux Cotatay - Ondenon	3 titulaires 3 suppléants	<u>Titulaires</u> : M. Henri BOUTHEON M. Henri PINEL M. André GAWEL <u>Suppléants</u> : Mme Isabelle RETIF M. Alain COLLARD M. Michel ROCHETTE
Agence d'urbanisme EPURES	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : M. David FARA <u>Suppléant</u> : M. Yilmaz AKCAYIR
Conseil d'Administration de l'OPH de l'Ondaine	1- Fixation de l'effectif s'agissant d'un OPH de moins de 2 000 logements 2 - Désignation de 10 membres dont : * 6 membres désignés par le CM en son sein * 3 membres désignés par le CM comme personnalité qualifiée au regard des interventions de l'OPH dans le domaine des politiques de l'habitat dont 1 membre ayant la qualité d' élu d'une collectivité du ressort territorial de l'OPH * 1 membre désigné par le CM représentant une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	Effectif fixé à 17 membres M. Jean-François BARNIER M. Henri BOUTHEON M. Michel ROCHETTE M. David FARA M. André GAWEL M. Henri PINEL M. Maurice JOUVE M. André SAUVIGNET M. Joël MAURIN (élu de la commune de Saint-Romain-les-Atheux) M. Jean-Loup LEMIRE (Directeur du CALL-PACT)
Conseil d'Administration de la Société Anonyme Bâtir et Loger	1 délégué	M. Henri BOUTHEON
Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Georges Claudinon	1 délégué	Mme Denise DAVID
Conseil des communes et régions d'Europe	1 délégué	M. Jean-François BARNIER
Comité Directeur du Conseil des communes et régions d'Europe	1 délégué	M. Jean-François BARNIER

E.P.C.I. ORGANISME OU COMMISSION	NOMBRE DE DELEGUES	DELEGUES ELUS
Organe de gestion de l'Ecole Saint-Joseph	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : Mme Monique ROVERA <u>Suppléant</u> : Mme Brigitte DI DOMENICO
Conseil d'Administration du Collège Massenet-Fourneyron	3 titulaires dont 1 membre de la Commission Permanente + 3 suppléants	<u>Titulaires</u> : Mme Monique ROVERA Mme Brigitte DI DOMENICO M. David BOURGIN <u>Suppléants</u> : Mme Marie-Thérèse BAURE Mme Irène AIVALIOTIS Mme Nadia MESSAOUDI <u>Membre de la commission permanente</u> : Mme Monique ROVERA
Conseil d'Administration du L.P.R. Adrien Testud	3 titulaires dont 1 membre de la Commission Permanente + 3 suppléants	<u>Titulaires</u> : Mme Monique ROVERA Mme Brigitte DI DOMENICO Mme Chantale CHAMPAGNAT <u>Suppléants</u> : Mme Gishlaine MEUNIER Mme Isabelle RETIF Mme Nadia MESSAOUDI <u>Membre de la commission permanente</u> : Mme Monique ROVERA
Comité Départemental du Tourisme Loire-Foréz (Chambon fleuri)	1 délégué	M. Yilmaz AKCAYIR
Conseil d'Administration de l'A.D.A.P.E.I.	1 délégué	Mme Denise DAVID
Conseil d'établissement de la section d'activités de jour «Lou Paradou»	1 délégué	Mme Denise DAVID
Comité de suivi du Centre Social « Cré'actifs »	Maire + 3 délégués	M. Jean-François BARNIER Mme Monique ROVERA M. Michel ROCHETTE Mme Yvette JACQUEMONT
Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeune	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : Mme Marie-Christine ALVES DE OLIVEIRA <u>Suppléant</u> : M. Vincent VACHER
Conseil d'Administration du Centre de Soins	1 délégué	Mme Yvette JACQUEMONT
Centre d'enfouissement technique de Borde-Matin	1 délégué	M. Henri BOUTHEON
Commission locale d'information et de surveillance		
Société Publique Locale « Cap Métropole » - Conseil d'administration - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	1 délégué 1 délégué	M. David FARA M. David FARA
Société Publique Locale « Service Funéraire Public de Saint-Etienne et des communes associées » - Assemblée générale et assemblée spéciale - Comité d'éthique	1 délégué 1 délégué	Mme Monique ROVERA Mme Jennifer BONJOUR

E.P.C.I. ORGANISME OU COMMISSION	NOMBRE DE DELEGUES	DELEGUES ELUS
Conseiller municipal en charge des questions de défense	1 délégué	M. Alain COLLARD
Commission Communale des Impôts Directs	8 titulaires 8 suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux parmi une liste de 32 contribuables proposée par le Conseil Municipal et assujettis à l'une des quatre taxes	M. Yilmaz AKCAYIR Mme Irène AIVALIOTIS Mme Marie-Thérèse BAURE Mme Jennifer BONJOUR M. David BOURGIN Mme Martine BRUYERE M. Alain COLLARD Mme Denise DAVID Mme Brigitte DI DOMENICO M. David FARA M. André GAWEL M. Daniel GEYSSANT Mme Yvette JACQUEMONT M. Florian MELOUX Mme Nadia MESSAOUDI M. Antoine OLIVIER M ; Henri PINEL Mme Isabelle RETIF M. Michel ROCHETTE Mme Monique ROVERA M. Michel BONCHE M. Robert GRANGETTE M. Alain LAFOND M. Roger CHAZAL M. Roland PEYRON Mme Andrée GRANGE M. Alexandre SOTTON Mme Sabine PALLE M. Jean-Claude BOUGET M. Théodore BONGUE M. Jean BAGELLI Mme Gisèle ROURE
Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale <i>(scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste)</i>	1- Fixation de l'effectif (4 à 8 membres) - Désignation des délégués Maire, Président de droit + 5 membres	Effectif fixé à 5 membres M. Jean-François BARNIER Mme Yvette JACQUEMONT Mme Chantale CHAMPAGNAT Mme Martine BRUYERE Mme Marie-Christine ALVES DE OLIVEIRA Mme Josiane JUST

E.P.C.I. ORGANISME OU COMMISSION	NOMBRE DE DELEGUES	DELEGUES ELUS
Commission d'appel d'offres <i>(scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste)</i>	Maire, Président de droit + 5 délégués titulaires + 5 délégués suppléants	M. Jean-François BARNIER Remplaçant : M. Henri BOUTHEON <u>Titulaires :</u> 1 - M. Michel ROCHETTE 2 - M. Henri PINEL 3 - M. André GAWEL 4 - M. Alain COLLARD 5 - M. Georges GAGNAIRE <u>Suppléants :</u> 1 - Mme Jennifer BONJOUR 2 - M. Antoine OLIVIER 3 - Mme Marie-Thérèse BAURE 4 - Mme Isabelle RETIF 5 - M. Jean DUCHER

6 – Délégation du conseil municipal au maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal donne délégation au Maire pour la durée du mandat et pour les actes de gestion prévus à l'article susvisé, étant précisé que le conseil municipal doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation à la plus proche séance.

Le conseil municipal donne également délégation au premier adjoint, pendant toute la durée de la période d'absence du maire, pour exercer dans le cadre de la suppléance, les attributions énumérées ci-dessus. (unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 abstentions liste « Le Chambon gagnant »)

7 – Fixation des indemnités de fonction des élus

Il est rappelé qu'il appartient au conseil municipal, en début de mandat, de fixer, dans le respect des règles du Code général des collectivités territoriales, le montant des indemnités de fonction des élus. Il est également précisé que ces indemnités sont déterminées en deux étapes : détermination d'une enveloppe pour l'indemnité du maire et des adjoints qui est fixée en pourcentage de l'indice brut 1015 du barème de traitement de la fonction publique, puis répartition de l'enveloppe entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

La répartition de l'enveloppe proposée est la suivante :

- indemnité du maire : 80 %
- indemnité du premier adjoint : 32,50 %
- indemnité du 2^{ème} au 6^{ème} adjoint : 23,50 %
- indemnité des 11 conseillers municipaux délégués : 8,40 %

Cette proposition est adoptée.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise la mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou aux agents de la commune lorsque leurs mandats ou leurs fonctions le justifie. (majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 votes Contre liste « Le Chambon gagnant »)

8 – Renouvellement du poste d'attaché de cabinet

Conformément aux dispositions statutaires, l'emploi d'attaché de cabinet doit être renouvelé à chaque renouvellement du conseil municipal. En conséquence, le conseil municipal adopte la reconduction de cet emploi pour le présent mandat. (majorité - 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 votes Contre liste « Le Chambon gagnant »)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.